



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 11H00*

**Présents** : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Daniel VAUZEILLES.

**Absents excusés** : Sylvain CREGUT (pouvoir donné à Mme Amélie PANCRACIO), Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

- Relevé des présents et pouvoirs - quorum
- Désignation d'un secrétaire de séance (hors bureau électoral parmi les conseillers)
- Mise en place du bureau électoral
- Relevé des candidatures
- Election du délégué titulaire et des délégués suppléants (3) en vue de l'élection des sénateurs (commune de moins de 1000 habitants)

#### **AUTRES POINTS EVOQUES (HORS ELECTIONS)**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Demande de subvention de l'Escale
- Recrutement MNS : solution de remplacement
- Nouveau devis pour la vidéosurveillance

---

### **ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

#### **1. RELEVÉ DES PRESENTS ET DES POUVOIRS**

Monsieur le Maire fait le relevé des présents et des pouvoirs : 9 présents, 1 absent représenté, 1 absent non représenté

#### **2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Amélie PANCRACIO a été élue secrétaire de séance.

#### **3. CONSTITUTION DU BUREAU ELECTORAL**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Camille MARTIN née BAFOIL, Monsieur Baptiste SIMON, Monsieur Pascal FOURNIER, Monsieur Daniel VAUZEILLES.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **4. RELEVÉ DES CANDIDATURES**

Une candidature est enregistrée : Monsieur Baptiste SIMON

#### **5. ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE**

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire (1) et des délégués suppléants (3) en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature de Monsieur Baptiste SIMON, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Election du délégué titulaire :**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur Baptiste SIMON, 10 voix.

**Monsieur Baptiste SIMON ayant obtenu la majorité absolue (au 1er tour de scrutin) est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.**

## **6. ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Election des délégués suppléants :**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. LABASSE Emmanuel, 10 voix
- Mme PANCRACIO Amélie, 10 voix
- Mme BOUCHEREAU Pauline, 10 voix

**M. LABASSE Emmanuel, Mme PANCRACIO Amélie, Mme BOUCHEREAU Pauline ayant obtenu chacun la majorité absolue (au 1er tour de scrutin) sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.**

Monsieur Le Maire clôture les élections.

---

## **AUTRES POINTS EVOQUES (HORS ELECTIONS)**

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Amélie PANCRACIO a été élue secrétaire de séance.

### **DEMANDE DE SUBVENTION L'ESCALE**

Monsieur le Maire indique que l'ESCALE, M. ASLAN, a déposé une demande de subvention sur le site démarches simplifiées (financement commerce de proximité) pour son projet comprenant une terrasse en bois, l'installation de stores bannes et de rideaux sur pergola et d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Ce financement impliquerait un cofinancement Région (20%), Com Com (5%) et Commune d'implantation (5%).

Le montant des dépenses est de : 42.301,90 € HT. La commune devrait donc verser 2.115 € environ (selon dépenses réelles) si elle accepte.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas subventionner ce projet, ce type de subvention n'a jusqu'alors jamais été sollicité auprès de la Commune et n'est pas prévu au budget.**

Le Conseil Municipal devra prendre une délibération ultérieure quant aux principes et aux modalités de délivrance de ce type de subvention.

### **DIFFICULTE DE RECRUTEMENT DES MNS (maitre nageurs sauveteurs) : solution de remplacement**

Il n'a pas été possible à ce jour de recruter suffisamment de MNS qualifiés pour la saison d'été. Cette situation met en péril la baignade surveillée de cet été.

L'ASSOCIATION PROSPORT NATATION met à disposition des MNS (contrat de mise à disposition) et pourrait fournir ces compétences à la commune. Il convient d'adhérer à l'association (20 € par an). Le coût horaire de la mise à disposition (salaires, charges comprise, indemnités de congés payés incluse) est de 17,50 € (majoration à prévoir les week-ends et jours fériés et de la 36<sup>e</sup> heure à la 43<sup>e</sup> heure).

**Etant donné les difficultés de recrutement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la solution proposée par PROSPORT NATATION.**

**NOUVEAU DEVIS VIDEOSURVEILLANCE :**

Monsieur le Maire précise qu'un autre devis a été reçu pour la vidéosurveillance : SO ALARM : 4.515,60 € TTC (3.763 € HT) pour un achat (programmation installation et déplacement inclus).

Pour mémoire : Devis Artvidéo : 5.815,92 € TTC et devis Ephicom : 130,80 € TTC par mois soit 7.848 € (60 mois), soit 6.540 € HT pour 60 mois.

**13H30, la séance est levée**